

THÈSE DE
TOULOUSE.

1882

N^o. 9.

L'UNITÉ ET LA VARIÉTÉ

DE

L'ENSEIGNEMENT DES APOTRES

SUR LA RÉDEMPTION

DANS LEURS ÉPITRES

PAR P. LUIGI



MONTAUBAN

TYPOGRAPHIE MACABIAU-VIDALLET, CARRÈRE, SUCCESSEUR

25, Rue Bessières, 25

1882

L'UNITÉ ET LA VARIÉTÉ

DE

L'ENSEIGNEMENT DES APOTRES

SUR LA RÉDEMPTION

DANS LEURS ÉPITRES

THÈSE

PUBLIQUEMENT SOUTENUE

DEVANT LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE MONTAUBAN

En mai 1882

Par P. LUIGI, de Paris

Bachelier ès-lettres

Aspirant au grade de bachelier en théologie



MONTAUBAN

TYPOGRAPHIE MACABIAU-VIDAL ET, CARRÈRE, SUCCESSEUR

25, Rue Bessières, 25

1882

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UNIVERSITÉ DE FRANCE

Académie de Toulouse

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE MONTAUBAN

PROFESSEURS

MM.

BOIS, Doyen,	<i>Morale et éloquence sacrée.</i>
NICOLAS ✻,	<i>Philosophie.</i>
PÉDÉZERT ✻,	<i>Littérature grecque et latine.</i>
MONOD ✻,	<i>Dogmatique.</i>
BRUSTON,	<i>Hébreu et critique de l'A.-T.</i>
WABNITZ,	<i>Exégèse et critique du N.-T.</i>
DOUMERGUE,	<i>Histoire ecclésiastique.</i>
LEENHARDT, chargé d'un cours de Sciences naturelles.	
SAYOUS, chargé d'un cours d'Histoire et de Littérature.	

EXAMINATEURS

MM. MONOD ✻, *Président de la soutenance.*

BOIS.

WABNITZ.

NICOLAS ✻.

La Faculté ne prétend ni approuver ni désapprouver les opinions particulières du Candidat.

L'UNITÉ ET LA VARIÉTÉ

DE

L'ENSEIGNEMENT DES APOTRES

SUR LA RÉDEMPTION

DANS LEURS ÉPÎTRES

AVANT-PROPOS

Nous trouvons dans la vie chrétienne et dans la manière de concevoir la doctrine évangélique l'unité et la variété qui se montrent aussi dans les œuvres matérielles de Dieu. Nous voyons dans la création un plan unique et en même temps une grande variété dans les modes d'exécution. Dans le domaine spirituel la Bible nous présente aussi ce caractère. La vie chrétienne a chez tous les vrais chrétiens le même moteur, la foi mais elle présente des nuances différentes dans ses manifestations suivant le caractère que Dieu donne à chacun en le créant. Nous nous proposons d'étudier ce phénomène : la variété associée à l'unité, dans la manière dont les apôtres ont conçu et exposé dans leurs épîtres la doctrine de leur divin Maître sur la rédemption ou le salut.

La Parole de Dieu (Col. 1, 14) appelle ainsi la rémission des péchés ou, en d'autres termes, la délivrance par une rançon des hommes captifs de la condamnation ; le sacrifice de Christ, dont les sacrifices mosaïques étaient des types, constitue cette rançon nécessaire dont la valeur est prouvée par la résurrection. Par une suite naturelle, la rédemption est aussi la délivrance progressive par l'Esprit de Christ du pouvoir du péché sur l'âme, lorsque par la foi à son sacrifice elle obtient le pardon de ses iniquités

PREMIÈRE PARTIE

EPITRES DE SAINT PAUL.

Nous examinerons d'abord quel était le point de vue de Saint-Paul. Il mérite surtout notre attention à un double titre, parce qu'il fut l'apôtre des Gentils et parce que ses écrits au nombre de quatorze tiennent une grande place dans le Nouveau Testament.

Au seuil de cette étude nous devons nous rappeler comment eut lieu sa conversion, telle qu'elle nous est rapportée dans les Actes, car la manière spéciale dont le Saint-Esprit l'a produite en lui nous donne la clef de sa conception de la vérité. Ses vues chrétiennes aux différentes époques de son développement furent toujours en rapport avec leur point de départ. La conversion de saint Paul fut l'arrivée au repos auprès de Jésus d'une âme qui avait d'abord cherché activement à mériter son salut. Il se sentit alors dépourvu de toute justice et revêtit avec humilité la justice de Christ pour être accepté de Dieu. L'angoisse du pharisien qui cherche à gagner le ciel fit désormais place en lui à la paix et à une joie pleine d'élan.

Pour suivre les différences correspondant aux divers moments de la vie religieuse de l'apôtre, nous étudierons ses épîtres d'après l'ordre chronologique.

Premier groupe des épîtres de saint Paul.

Les premières épîtres de saint Paul furent les deux aux Thessaloniens, écrites de Corinthe dans les années 54 et 55, quinze ans après sa conversion et pendant son second voyage missionnaire à travers l'Asie mineure et la Grèce. Ce qui domine dans ces épîtres et en fait un premier groupe, c'est l'eschatologie.

PREMIÈRE ÉPÎTRE AUX THESSALONICIENS, CORINTHE (54).

La première lettre eut pour but d'encourager les Chrétiens de Thessalonique qui avaient supporté avec constance les persécutions. Aussi elle ne traite pas spécialement de la doctrine chrétienne, qu'il appelle notre Evangile (1, 5) parce qu'il avait été choisi avec Silvain et Timothée pour la révéler aux païens. Saint Paul parle seulement des effets de la rédemption dans les cœurs qui la reçoivent par la foi.

1° *Vertus chrétiennes, fruits de la rédemption.* — Il mentionne ces effets dès le commencement de l'épître comme étant des œuvres de la foi, des travaux de la charité, la preuve d'une espérance ferme (1, 3) et comme le résultat de l'action du Saint-Esprit (1, 5). Le pécheur qui croit à l'œuvre rédemptrice le reçoit et est sanctifié par lui.

Il revient sur le même sujet au ch. iv en donnant à cette église des avertissements pratiques. La volonté de Dieu est sans doute que la foi soit dans les cœurs mais non la foi seule, celle que Dieu veut c'est la foi produisant la sainteté (iv, 3). Cette épître est donc un ensemble de prescriptions de morale chrétienne. Les vertus qui en font le sujet sont la pureté, l'amour

fraternel, l'amour du travail, la sobriété, la vigilance, la joie chrétienne, l'habitude de la prière (ch. iv et v). Dans le cours de ces exhortations l'apôtre rappelle l'œuvre de la rédemption ch. v, v. 9 et 10, et en fait le motif de la sobriété.

2° *Consolations dans le deuil.* — Lorsqu'un cœur s'est approprié la rédemption, elle y produit encore un autre effet qu'il importait de considérer dans une église dont plusieurs membres avaient sans doute des deuils récents, c'est la consolation qui résulte de la résurrection des morts qui sont en Christ ou première résurrection (iv, 13 à 18 ; Apoc. xx, 4, 5 et 6). Dans le v. 14 du ch. iv cette résurrection est présentée comme l'effet de la Rédemption, Jésus nous délivrant par sa mort et sa résurrection. L'apôtre écrivant à des hommes dont la foi au Sauveur est évidente insiste seulement sur les œuvres et les consolations qui doivent en être les fruits. De même les autres épîtres sont toujours composées en vue des besoins spéciaux des lecteurs et non complètement d'après un plan systématique ; aucune n'est par conséquent seulement morale ou seulement dogmatique comme nous le montrera la suite de cette étude.

Le point de vue particulier de l'enseignement de saint Paul et de ses compagnons d'œuvre apparaît dans le premier chapitre de cette épître, il est clairement exprimé au v. 9 et au ch. v, v. 9. La rédemption n'est pas seulement pour Israël, mais pour toutes les nations (la Macédoine, l'Achaïe i, 8) qui adorent des idoles (v. 9) ; Dieu les a destinées à l'acquisition du salut. L'unité de l'enseignement apostolique se montre aussi dans cette épître comparée à celles d'autres écrivains inspirés (ch. i, v. 3, ch. iv et ch. v, v. 8, 9 et 10) ; cette unité consiste en effet en ce que tous les apôtres, dans leurs paroles et

leurs écrits, ont appelé les hommes à bénéficier de la Rédemption par une foi vivante accompagnée de la charité et de l'espérance (I, 3 et v, 8) et se manifestant par toutes les autres vertus, (I Pier. i, 21 ; Jude, 20 et 21 ; I Jean, III, 2, et 5).

DEUXIÈME ÉPÎTRE AUX THESSALONICIENS, CORINTHE (55).

La seconde épître aux Thessaloniens adressée par Paul, Silvain et Timothée a le même caractère pratique que la première ; elle renferme des encouragements au milieu de la persécution, des exhortations à garder la vérité telle qu'ils l'ont reçue, à prier pour les progrès de l'Evangile. A cette dernière exhortation l'apôtre rattache une promesse de l'affermissement du salut, considéré comme un fait accompli dans ses lecteurs ch. III, 5. Ce salut au sens subjectif, dans l'enseignement de tous les apôtres, est l'état d'une âme qui vit dans la foi en Christ, dans son attente (ch. III, 5) et dans l'obéissance comme complément nécessaire (v. 4). A cela l'apôtre joint un exposé des caractères de l'Antichrist, qui forme une partie très importante de cette lettre. Il veut prémunir ses lecteurs contre l'erreur qui consistait à croire que Jésus-Christ reviendrait dans peu de temps, et il leur déclare que ce retour, par lequel le Rédempteur consummera son œuvre quant à la gloire des élus, n'aura lieu qu'après l'apparition de l'homme du péché.

Dans ces deux parties de l'épître nous n'avons à relever que la ressemblance de l'enseignement de saint Paul avec celui des autres apôtres.

Dans la partie prophétique, cet enseignement s'accorde avec celui de saint Jean dans l'Apocal. ch. XI à XIII et XVII, v. 5, de saint Pierre dans le ch. III de sa seconde épître, et

de saint Jude. Le mystère d'iniquité (ch. II, v. 7) est prédit au ch. XVII de l'Apocalypse au moyen de l'image de la grande prostituée ; sur son front un nom est écrit : Mystère (v. 5). La venue du méchant avec la force de Satan est annoncée sous une autre forme Apoc. ch. XIII, 15 : la bête qui était montée de la terre faisait de grands prodiges. Le châtement annoncé v. 12 se retrouve Apoc. XVIII, 9 et suivants, dans les souffrances des complices de la grande Babylone.

Quant à saint Pierre et saint Jude, ils annoncent comme saint Paul, la méchanceté qui signalera les derniers jours et la condamnation des impies au retour du Seigneur.

La rédemption est présentée dans ce groupe (première épît. I, 10) telle que nous la trouvons avec plus de développements dans la période suivante.

DEUXIÈME GROUPE

Nous étudierons maintenant un second groupe d'épîtres de saint Paul, formé des épîtres aux Galates, aux Corinthiens et aux Romains. Ce groupe est sotériologique, aussi l'examinerons-nous d'une manière toute spéciale,

ÉPÎTRE AUX GALATES (55).

L'épître aux Galates écrite l'an 55 est adressée à des églises entraînées par des docteurs Judaïsants qui voulaient leur faire observer les cérémonies de la loi de Moïse. Elles avaient besoin d'être amenées à reconnaître la suffisance de la foi chrétienne. Aussi cette épître a-t-elle un caractère dogmatique et de grands rapports avec l'épître aux Romains composée quelques années après.

La partie principale de l'épître traite de la justification par la foi, doctrine sur laquelle saint Paul insistait plus que les autres apôtres et qu'il développe davantage dans l'épître aux Romains. La rédemption y est considérée comme la délivrance du joug de la loi cérémonielle. Cette partie comprend la fin du ch. II depuis le v. 13 et les ch. III et IV. Saint Paul expose d'abord sa doctrine (ch. II) : que les hommes sont justifiés par la foi seule et non par les œuvres, c'est-à-dire les œuvres morales et les cérémonies de la loi. Puis il établit cette doctrine, d'abord en rappelant aux Galates leurs dispositions au moment de leur conversion, ensuite en leur citant l'exemple d'Abraham. Après avoir indiqué les effets de la rédemption dans le croyant, la vie de la foi qui l'anime (II, 19 et 20), l'apôtre définit la rédemption elle-même d'après la situation où ses lecteurs voulaient se replacer : c'est la délivrance de la malédiction de la loi (III, 13 et 14), délivrance ou rachat dont le but est de faire parvenir par Jésus-Christ la bénédiction d'Abraham aux nations. Ici reparait le point de vue universaliste de saint Paul. Il oppose la malédiction de la loi qui ne frappait que les Israélites à la bénédiction d'Abraham destinée à s'étendre aussi aux nations païennes. Ainsi rachetés, les croyants deviennent enfants de Dieu et d'Abraham et héritiers du ciel (III, 25 et suivants). Leur rédemption du pouvoir du péché devient de plus en plus complète déjà sur cette terre, car ils sont en Jésus (v. 28), qui les sanctifie par le Saint-Esprit.

Le chapitre suivant, v. 1 à 21, traite de la conséquence de la justification par la foi, et compare l'homme justifié, adopté et désormais sous la grâce à l'homme sous la loi, spécialement dans les v. 6 et 7, après que le fait de la rédemption a été mentionné v. 4 et 5 ; l'adoption par grâce (ch. IV, v. 5), est aussi enseignée dans les épîtres aux

Romains (viii, 15 et 25) et aux Ephésiens (i, 5). L'apôtre revient, au ch. v, 1 et suivants, sur la liberté en Christ dont il a donné l'exposé, pour exhorter les Galates à y demeurer fermes puis il termine sa lettre (vi, 14) en rendant gloire à l'œuvre de la rédemption par le sacrifice de la croix. Nous retrouvons dans saint Pierre, première épître. ii, 16, l'effet de cette œuvre, savoir la liberté pour le croyant, qui ne doit pas s'en servir pour mal faire. Saint Jean, dans sa seconde épître, v. 9, nomme doctrine de Jésus-Christ la doctrine de salut que saint Paul appelle (Gal. i, 8 et 9) l'évangile que nous vous avons annoncé, et les deux apôtres s'accordent pour séparer des croyants ceux qui s'écarterent de la vérité et cherchent à entraîner les disciples dans leur voie. Saint Jude (v. 3 et 4) exhorte aussi ceux qui ont été appelés (v. 1) à garder le salut et les met en garde contre les faux docteurs qui se sont glissés parmi eux et rappellent les faux frères de Galates (ii, 4). Nous constatons un fonds commun aux apôtres pour l'essentiel et en même temps une différence secondaire qui consiste en ce que saint Paul seul s'étend longuement sur la gratuité du salut et la supériorité de l'économie évangélique en tant que régime de liberté.

PREMIÈRE ÉPÎTRE AUX CORINTHIENS (57).

La première épître aux Corinthiens écrite l'an 57 renferme peu d'enseignements sur la rédemption, car elle avait surtout pour but de remédier à certains maux de l'église de Corinthe, tels que les divisions de partis, la recherche de la sagesse humaine, les procès, etc. Cette épître avait un caractère spécial pour une autre cause ; elle était en partie une réponse à une lettre dans laquelle les chrétiens de Corinthe demandaient des conseils. A propos

de ces divers sujets, saint Paul rappelle l'œuvre de Christ mais sans entrer dans des développements dogmatiques comme il l'avait fait dans l'épître précédente.

Au chapitre premier le sacrifice de la croix est présenté (du v. 18 à la fin) en opposition à la fausse sagesse du monde, la philosophie païenne par laquelle les chrétiens de Corinthe étaient plus ou moins disposés à se laisser entraîner. Dans cette partie de l'épître les passages ch. I, 50 et ch. II, 2 insistent avec force sur le salut par le sacrifice de Christ, sur la délivrance complète qu'il produit pour le croyant. Christ dont la venue prouve la sagesse de Dieu accorde les deux effets de la grâce : la justification et le don de la vie, c'est-à-dire la sanctification pour l'âme ; il accorde de plus la rédemption du corps ou sa résurrection au retour du Sauveur (ch. I, 50).

L'apôtre exhorte ensuite ses lecteurs, au ch. VI, v. 10 et suivants, à éviter l'impureté et, comme la morale se rattache étroitement à la doctrine, il leur parle aux vers. 11, 14 et 20 de ce que le Seigneur Jésus a fait en eux et pour eux, de leur résurrection et du grand prix que Christ a payé pour racheter leurs âmes et leurs corps de la condamnation, il leur présente ainsi le motif qui porte le chrétien au respect de son corps. Le même rachat est annoncé par saint Pierre et saint Jean (I Pierre I, 18, Apoc. v, 9).

Saint Paul enseigne à la fin du ch. XIII la condition subjective pour l'efficacité de la rédemption, c'est la foi produisant l'espérance et l'amour qu'il avait déjà présentée comme une devise du chrétien dans sa première épître aux Thessaloniens (ch. I, 3).

Quelques membres de l'église niaient la résurrection des morts ; saint Paul pour faire cesser ce grave désordre doctrinal leur expose longuement (ch. XV, v. 12 à la fin)

les rapports entre la résurrection de Christ et la foi (v. 14), l'ordre dans lequel la résurrection aura lieu v. 23 et la nature du corps ressuscité v. 35 et suivants. Si Christ n'est pas ressuscité v. 14, Dieu n'a pas accepté son sacrifice et dès lors notre foi est vaine et nous ne sommes pas rachetés de nos péchés v. 14 et 17.

DEUXIÈME ÉPÎTRE AUX CORINTHIENS (58)

Cette épître a pour but d'opposer l'autorité légitime de saint-Paul aux prétentions des faux docteurs qui voulaient dominer dans l'Eglise. A ce propos il parle du ministère de l'Evangile dans les chapitres, III, IV, V et VI.

Le but sanctifiant de la rédemption est indiqué ch. v, 15: Christ est mort afin que ses disciples meurent au péché et à eux-mêmes; et la nature de la rédemption est enseignée au v. 21 du même chapitre: la Victime innocente a été chargée de nos péchés et punie à notre place; par là elle satisfait pour nous; elle accomplit la volonté de Dieu, la justice, et cette obéissance qui nous recouvre mérite pour nous la récompense accordée à l'observation de la loi. Saint Pierre et saint Jean nous présentent la même vérité (I Pierre II, 22 et 24) I Jean III, 5. Saint Paul revient ainsi sur ce qu'il a dit dans la première lettre (I, 30) et résume la doctrine de la justification, plus développée dans l'épître aux Romains, entre autres au chapitre v, 18 et suivants.

Cette lettre un peu plus courte que la précédente est composée en grande partie de détails relatifs aux circonstances des lecteurs.

ÉPÎTRE AUX ROMAINS (58)

Nous sommes arrivés à l'an 58 où saint Paul écrit de Corinthe la plus importante de ses épîtres, celle qui a

au plus haut degré le caractère dogmatique. Il est à remarquer que ses autres épîtres ont aussi ce caractère qui se retrouve moins dans celles des autres apôtres.

L'Eglise de Rome qui n'avait pas été fondée par saint Paul se composait de Juifs convertis et de païens amenés à la foi. Aussi il était utile qu'il la fit entrer dans le cercle des églises fondées par lui en lui envoyant un exposé complet de la doctrine chrétienne prise dans sa partie essentielle : la justification par la foi ; ce côté de la vérité était celui auquel l'apôtre s'était surtout attaché et cela par une direction providentielle du Seigneur qui le destinait à mettre en lumière parmi les nations le moyen de salut.

L'Evangile, puissance de Dieu pour le salut de tous les hommes, telle est la bonne nouvelle que saint Paul proclame dès le premier chapitre, v. 16 et suivants. La citation : le juste vivra par la foi, peut être regardée comme la devise de l'épître. Celle-ci se compose de trois parties, l'exposition de la doctrine, le développement moral de la vérité et des communications personnelles. La première seule rentre dans l'objet de ce travail. Elle comprend les chapitres I, XVIII à XI, XXXVI, et se divise en cinq sections.

Première section

La première traite de la corruption de la race humaine, d'abord des païens puis des Juifs et les compare les uns aux autres (I, 18 à III, 21.)

Deuxième section

La seconde section expose le plan évangélique de la rédemption et va du chapitre III, 21 à v, 21. La fin du

chapitre III contient la doctrine du salut par grâce ; tout homme, juif ou païen, reconnu coupable devant Dieu (v. 19) ne peut être justifié par ses œuvres ; tous sont justifiés gratuitement par la grâce de Dieu, par la rédemption qui est en Jésus-Christ (v. 23 et 24). Le salut est pour tous, tant les païens que les Juifs (comp. Gal. III, 28 et Col. III, 11). Ce qui frappe saint Paul dans la rédemption, c'est son caractère universel et les Israélites bien que rejetés pour un temps y auront part ; ce caractère du salut paraît déjà dans l'Ancien Testament (Gen. XXVIII, 14 ; Esaïe LXV, 1). Comp. Rom. III, 24 ; v, 18 ; x, 20 ; XI, 13, 25, 29 et 32 ; I Tim. II, 5, 6 et 7. A l'appui de cet exposé, saint Paul cite de saints hommes de l'Ancienne alliance comme exemples de justification par la foi (chapitre IV, 1 à 18). Ces exemples sont Abraham et David, représentant l'un la circoncision l'autre la théocratie. La circoncision est le signe de la justice obtenue par la foi (v. 11) et la théocratie ou la puissance sur le monde donné en héritage est le résultat de cette justice de la foi (v. 13). L'apôtre montre ce que doit être la foi pour qu'elle puisse être imputée à justice, en décrivant celle d'Abraham (chapitre IV, 18 à 25).

Après avoir fait connaître la nature de la foi saint Paul en montre les fruits qui sont la paix (v. 1), la gloire, même dans les afflictions (v. 3) et l'espérance (v. 5).

La section se termine par une démonstration de l'excellence de l'objet de la foi (ch. v, 12 à 21), faite en rapprochant Adam de Jésus-Christ, le premier, père des hommes quant au péché et à la mort (v. 12), le second, père des croyants quant à la justice et à la vie (v. 17 et 19). L'un a causé la chute par la désobéissance, l'autre le relèvement par l'obéissance (v. 19). C'est dans cette partie centrale de l'épître que se montre le plus

clairement la notion de la rédemption dans saint Paul. L'apôtre saint Pierre considère aussi (1^{re} épître ch. I, v. 21) la foi comme se rapportant à Dieu, auteur de la résurrection de Jésus (Rom. iv, 24). Ce qu'il voit dans la rédemption dont la foi est la condition, ce n'est pas surtout la justification, mais la délivrance de la vaine manière de vivre, de la corruption naturelle (ch. I, v. 18), délivrance de la puissance du péché plutôt que de sa coulpe.

Saint Pierre (1^{re} épître III, 18) et saint Jean (1^{re} épître I, 7 et III, 16) s'accordent à envisager les souffrances de Christ comme subies pour nous et remplaçant celles que nous aurions dû offrir en expiation. C'est aussi le point de vue de saint Paul au ch. v des Romains v. 6, 8 et 9. Il est à remarquer cependant que tandis qu'il parle des croyants comme justifiés par le sang de Jésus, saint Jean les considère comme purifiés. Pour l'un, l'idée dominante est l'accomplissement de la loi remplacé par l'acceptation du sacrifice de Christ, c'est la délivrance de la colère à venir ; pour l'autre, c'est la disparition, grâce à ce sacrifice, des souillures produites sur l'âme par les péchés.

Troisième section

La troisième section de l'épître aux Romains ch. VI et VII prouve que la justification par la foi est favorable à la sainteté. Le chrétien en s'unissant à Jésus par la foi est délivré non seulement de la colère de Dieu (ch. v, 9), mais du pouvoir du péché ; il est uni à Jésus dans sa mort de sorte qu'il est mort au péché (ch. VI, v. 2) ; en d'autres termes, lorsque la rédemption est appropriée, elle produit un état de mort à l'égard du péché. Le chrétien est uni à Christ, aussi dans sa résurrection et, par suite de cette

alliance, il vit d'une vie nouvelle et sainte (v. 4) au moyen d'une nouvelle nature (v. 6 à 15).

Du v. 15 à la fin du chapitre l'apôtre qui vient de dire que nous ne devons pas pécher pour que la grâce abonde, démontre que nous ne devons pas non plus pécher sous prétexte que nous sommes sous la grâce et que nous ne sommes plus sous la loi. Le racheté reconnaissant renonce à l'esclavage du péché et se rend volontairement esclave de l'obéissance à son Dieu.

Au ch. vii, du v. 1 à 7, l'Apôtre revient à la vérité qu'il a exprimée ch. vi, v. 2, savoir que ceux qui sont morts au péché ne peuvent y vivre. Il l'a démontré par un exemple tiré de la loi; la rédemption est une délivrance du joug de la loi car le croyant, mort par le péché, par suite de son union avec Christ, est mort à l'égard de la loi et il sait que Christ est ressuscité afin que ses rachetés portent des fruits de sainteté (v. 4), il sert Dieu dans un esprit nouveau (v. 6), dans une crainte filiale qui remplace la frayeur.

Saint Paul suppose alors deux objections: 1° la loi est-elle la cause du péché? Il y répond (ch. vii, 7 à 12) en montrant qu'elle n'en est que l'occasion (v. 8 et 11), parce qu'elle le fait connaître; 2° la loi, en la supposant bonne, est-elle la cause de la mort? Non, car c'est la loi du Dieu vivant (v. 22 et 25); ce qui cause la mort, c'est la puissance du péché, la loi du péché (v. 25), ainsi que le reconnaît par expérience l'âme réveillée qui voudrait faire le bien mais ne le peut.

Ainsi la loi n'est pas mauvaise, mais impuissante pour justifier et sanctifier et nous avons besoin d'un système nouveau.

Cette conclusion amène l'apôtre à développer dans le ch. viii le principe que Christ pour nous est notre justifi-

cation et Christ en nous notre sanctification. C'est une quatrième section de l'épître.

Quatrième section

1° Les chrétiens sont sanctifiés par l'Esprit de Christ, ils vivent alors selon l'esprit, selon les mouvements d'une nouvelle nature que saint Paul oppose à la chair, leur ancienne nature (ch. viii, 1 à 11).

2° Il résulte de là un devoir et un privilège pour le chrétien (v. 12 à 17), il doit faire mourir les œuvres du corps (v. 13) et il est enfant de Dieu (v. 14 et suivants).

3° L'apôtre traite du lien qui existe entre la sainteté des enfants de Dieu et la perfection de la création (v. 18 à 23). Dieu donne des espérances à ses enfants, entre autres celle de la rédemption de leur corps ou de la résurrection ; alors la rédemption qui a lieu dès cette vie pour l'âme sera complète, car la délivrance de la mort s'ajoutera au pardon.

4° Des espérances et une entière assurance résultent des consolations indiquées déjà v. 18 ; nous trouvons aussi cette attente d'un heureux avenir dans saint Jean qui porte nos regards vers de nouveaux cieux et une nouvelle terre (Apoc. xxi 1,) et dans saint Pierre (2° épître iii, 13).

Cinquième section

La conclusion des quatre sections précédentes est que le salut est par Christ et pour tous ceux qui croient. Ce fait pouvait donner lieu à une objection ; les Juifs auxquels ont été faites les promesses sont ils rejetés pour toujours ? L'apôtre prévient cette objection et expose la relation des Juifs et des païens avec l'Evangile (ch. ix à ch. xii).

La promesse de Dieu s'accomplit, mais seulement pour ceux qui sont à la fois la postérité et les enfants d'Abraham. L'apôtre montre par des exemples (v. 7 à 13 du ch. ix) que la promesse ne s'étendait pas à tous les descendants d'Abraham ; la cause de cette différence dans les voies de Dieu à l'égard de personnes placées dans les mêmes conditions extérieures est l'élection qui dépend uniquement de sa grâce. Ace sujet, l'apôtre cite comme exemple Pharaon pour montrer que Dieu a le droit de faire miséricorde ou d'endurcir comme il le veut (v. 14 à 18). Tout en usant de sa volonté pour élire, le Seigneur révèle sa justice et sa miséricorde en appelant au salut Juifs et païens à une même condition, la foi (v. 24). Cet appel a été prédit par plusieurs prophètes que cite l'apôtre.

Il revient ensuite à la justification par la foi à propos du rejet des Juifs et il appuie ce moyen universel de salut sur des passages de l'Ecriture où des promesses sont faites à tous (ch. x, 11 et 13). Pour amener les hommes à la foi, moyen de justification, Dieu se sert le plus souvent de la prédication de sa parole ; elle est donc prêchée à tous mais les Juifs l'ont repoussée (v. 14 et suiv.). Rejetés à cause de cette rebellion, ils ne le sont pas cependant pour toujours, en tant que peuple. Saint Paul termine par cette glorieuse espérance, l'exposition du plan du salut qui a pour cause la miséricorde de Dieu envers tous (v. 32). Il adore la profonde sagesse que Dieu manifeste dans ce plan de salut, dans ses voies pour relever l'humanité.

Troisième groupe

Nous passons maintenant à un autre groupe des épîtres de saint Paul, le groupe christologique composé des épi-

tres aux Ephésiens, aux Colossiens et aux Philippiens écrites pendant sa captivité à Rome.

ÉPÎTRE AUX EPHÉSIENS (ROME, 63)

Dans l'épître aux Ephésiens, saint Paul considère la rédemption dans son effet intérieur qui est de fournir au chrétien une nouvelle nature (ch. iv, 24 et ch. v, 8) et les armes spirituelles nécessaires pour lutter contre le péché (vi, 10 et suivants), c'est la partie morale de l'épître. Cependant une grande place est occupée dans cette lettre par une partie dogmatique, où l'apôtre expose surtout le triomphe de la puissance de Dieu dans la rédemption (ch. i, 19 et suiv.; iii, 20) et l'union avec Christ par la foi (ch. i, 11 et iii). Saint Jude célèbre aussi (v. 24) la puissance du Seigneur envers les croyants, comme le fait saint Paul (ch. iii, 20). En louant la richesse des bénédictions de Dieu, il parle incidemment de la rédemption, dont la première partie est la rémission des péchés (ch. i, 17) et la seconde partie la délivrance complète du péché et de ses suites, à l'époque du retour du Sauveur (ch. i, 14 et ch. iv, 30). Le salut par grâce qui rend à la vie l'homme mort dans ses péchés est rappelé au ch. ii, 5 à 10 ainsi que les heureux effets de l'universalité de ce salut (ch. ii, 11 à la fin). Cette vérité présentée surtout par saint Paul (Rom. ch. iv ; Col. ii, 9) se retrouve aussi dans l'enseignement de saint Pierre (1^{re} ép. i, 18 et ii, 10). La cause du salut auquel les païens sont appelés est l'amour de Christ qui surpasse toute connaissance (ch. iii) et qui est présenté comme modèle par saint Jean (1^{re} ép. iii, 16). Dans l'épître aux Ephésiens comme dans celle aux Colossiens, c'est la personne glorieuse du Rédempteur plutôt que son œuvre qui est considérée avec adoration par saint Paul.

ÉPITRE AUX COLOSSIENS (ROME 62)

Cette épître offre beaucoup de ressemblance avec la précédente parce qu'elle fut écrite à la même époque et que les besoins de ces églises fondées toutes deux en Asie-Mineure étaient les mêmes.

Nous examinerons surtout la première partie qui est doctrinale, elle va du ch. I, 5, au ch. III, 5. Elle a pour sujet la grandeur de Christ, le devoir de s'attacher à lui, de se garder des faux docteurs et d'aimer les biens célestes.

Ch. I, 12, 13 et 14, la rédemption est présentée comme opérée par le sang de Jésus-Christ et ayant pour cause première l'amour de Dieu le Père, elle est regardée comme une délivrance de la puissance des ténèbres et une réconciliation avec Dieu, v. 20, 21 et 22. Cette réconciliation s'étend à d'autres êtres qu'à l'homme, à tous ceux qui sont sur la terre et dans les cieux (v. 20). La rédemption a une portée dont saint Paul parle rarement (Rom. VIII, 19 et suiv.), car ce qui importait le plus c'était de rappeler aux églises la cause du pardon des péchés et le devoir de la sanctification. Dans les versets suivants l'apôtre revient à sa conception habituelle du salut : un grand sacrifice dont l'application individuelle est faite à des pécheurs de toute nation, s'ils se convertissent à Christ et persévèrent dans la foi (22, 23 et 27). A l'enseignement des épîtres du premier groupe l'apôtre ajoute que Christ pour le croyant est aussi Christ en lui et espérance de la gloire (v. 27 et ch. III, 11). Il est probable que les expériences et les progrès de la vie chrétienne dans saint Paul l'avaient amené à penser davantage à la gloire du Sauveur. De plus pour éloigner ses lecteurs des faux docteurs,

il leur montre (ch. II, 10 à 16) qu'ils ont en lui un Sauveur qui suffit pleinement et dont l'œuvre a été complète. De la rédemption elle-même il passe à un de ses effets dans le croyant : le détachement des choses de la terre, sa mort à leur égard et sa vie cachée en Dieu, effet qui se lie à la glorification de Christ assis à la droite de Dieu (ch. III, 1 à 5 et Rom. VI, 2).

Au commencement de la seconde partie de l'épître, partie pratique, saint Paul continue à exposer la doctrine du salut dans le chrétien en tant que délivrance du joug du péché et possession d'une nouvelle nature (ch. III, 9, 10 et 11). Un tel salut est pour tous sans distinction. Ces enseignements identiques à celui des épîtres aux Romains et aux Corinthiens sont le lien entre les épîtres des deux groupes (II Cor. III, 18, et Rom. X, 12).

A cette épître se rattache celle à Philémon qui traitant un sujet tout spécial ne se rapporte pas à notre étude.

PHILIPPIENS (ROME, 63).

Cette épître ne se compose pas comme les deux précédentes de deux parties distinctes. Saint Paul fait part de sa situation à une église qui lui est chère et il se borne à entremêler cet exposé de diverses déclarations sur les vérités du salut et de conseils pratiques.

Il représente Jésus-Christ comme la vie du croyant (ch. I, 21) ainsi qu'il l'avait fait dans l'épître aux Colossiens, ch. III, 14. C'est le côté subjectif de la rédemption auquel saint Paul avait été amené par sa communion avec Christ, et qu'il expose pour mettre les églises en garde contre les hérésies relatives à la nature du Sauveur. Christ est Dieu et il habite comme tel dans le cœur

du croyant pour le délivrer du péché et le rendre capable de le glorifier. Telle est la pensée dominante de saint Paul à cette époque.

Nous relèverons quelques-unes de ses déclarations sur le salut considéré comme délivrance du péché et vie nouvelle ou comme délivrance du corps des liens de la mort.

Au ch. I, 21, Christ est appelé la vie du chrétien, il demeure en lui et y produit une sainteté qui le glorifie (v. 20). Comme moyen extérieur, l'évangile accompagné de la grâce fait naître dans l'âme la vie du salut (justification et sanctification), aussi est-il appelé la parole de vie (II, 15). Une des preuves de cet état de salut, c'est la persévérance et le courage (I, 28).

La rédemption est donnée en exemple comme un acte d'obéissance envers Dieu et d'humilité (II, 7 et 8, où nous trouvons un des principaux passages sur l'incarnation).

Dans les versets suivants (12, 13, 14 et 15) saint Paul continue à exhorter les Philippiens à la sanctification à laquelle ils doivent travailler avec crainte et qu'il appelle salut, comme I, 19 ; Dieu seul produira avec efficacité ce salut en eux (II, 13 et IV, 13). Par une vie sainte ils feront connaître la parole de vie.

Après avoir montré comme un devoir la délivrance de l'âme du péché, l'apôtre parle du corps qui à la venue du Sauveur sera délivré de ce qu'il y a en lui de vil et de la puissance de la mort, (III, 20 et 21). La même promesse est donnée par l'apôtre saint Jean, première épît. III, 2.

ÉPÎTRE AUX HÉBREUX (ROME, 68).

Un peu plus tard saint Paul écrivit une lettre d'un caractère tout différent parce que les lecteurs étaient

placés dans de tout autres circonstances ; nous ne la rattachons à aucun groupe. Il s'adressait aux chrétiens sortis du judaïsme et exposés à se laisser entraîner loin de l'évangile par leurs anciens coreligionnaires. Cette épître a comme l'épître aux Romains un caractère systématique plutôt que celui d'une lettre.

Dans une première partie l'apôtre prouve l'infériorité de l'économie Juive (ch. i à x, 18) ; la seconde partie a pour but d'affermir les Juifs convertis dans leur attachement à la nouvelle alliance (x, 18, à xiii, 22). Au nouveau point de vue auquel se place l'auteur inspiré, la rédemption est le sacrifice parfait dont il fait ressortir l'excellence et il montre qu'il correspond aux sacrifices provisoires et typiques établis par l'Eternel pour son premier peuple. Si ce sacrifice est vraiment saisi par la foi, il a pour effet la sanctification, ch. ix, x et xii.

Première partie.

Saint Paul prouve la supériorité de la nouvelle alliance par celle de son fondateur. Le Messie est : 1° plus grand que les anges et les prophètes ; 2° supérieur à Moïse comme législateur ; et 3° à Aaron et à ses successeurs comme sacrificateur. Le salut a eu pour but de détruire la mort et la possession d'une nature humaine était une condition nécessaire pour accomplir ce salut en détruisant celui qui avait l'empire de la mort (ii, 14 et 15 ; comp. I Cor. xv, 55 ; Col. ii, 13, et Rom. viii, 13). Au ch. iv, Jésus est comparé à Josué et son œuvre de délivrance aux victoires du successeur de Moïse et à son rôle d'introducteur du peuple dans le repos de Canaan (iv, 1 à 12). Après avoir relevé ces traits dans les deux premières sections, nous examinerons plus longuement la troisième qui faisant le

parallèle entre Christ et les souverains sacrificateurs rentre dans le sujet de cette étude. Cette section va du ch. iv, 14, à v, 11, puis après une digression comprend les ch. vii, viii, ix et x jusqu'au v. 19. La rédemption y est considérée comme propitiation pour les péchés analogue aux sacrifices Lévitiques (iv, 14 ; comp. ii, 17). Jésus devenu sacrificateur par compassion pour nos infirmités est semblable à nous en toutes choses mais sans péché, nous avons en lui une victime sans tache (iv, 15) comme le déclarent aussi saint Pierre (première ép. ii, 22) et saint Jean (première ép. iii, 5) qui répètent sous une autre forme ce qu'avait dit Jean-Baptiste : Voici l'Agneau de Dieu ! Christ a été mis à part comme les sacrificateurs pour être l'auteur du salut éternel et en l'accomplissant, il a fait acte de complète obéissance envers son Père (v, 8, 9 et 10 et ii, 10) ; cette manière d'envisager le sacrifice de la croix avait déjà été exprimée dans l'ép. aux Philippiens ii, 6. Pour se mettre au bénéfice des effets d'un tel sacrifice, il faut une foi manifestée par l'obéissance à celui qui le subit ; à l'obéissance du Rédempteur correspond ainsi celle du racheté qui est acquitté pour toujours (v, 9 ; ix, 12 ; comp. Rom. viii, 1). Si Christ est à Dieu, les croyants doivent être à Christ par une soumission semblable (I Cor. iii, 22). Le salut est éternel et le nouveau sacerdoce, celui de Christ l'est aussi ; cette pensée est exprimée à plusieurs reprises 6-20 et ch. vii où Christ est comparé à Melchisédec. Ainsi il complète toujours par l'intercession son œuvre accomplie une seule fois par l'oblation de lui-même (vii, 25 et 27). Des hommes mortels (v. 25) et pécheurs (v. 27) ne peuvent être rédempteurs et médiateurs que d'une manière figurée et pendant une période préparatoire, aussi une alliance plus excellente doit marquer la fin de cette période (ch. viii, 6

et v. 7). Les intercesseurs imparfaits sont remplacés par un avocat qui est le Juste comme le rappelle aussi saint Jean aux pécheurs repentants (première ép. II, 1). L'alliance plus excellente avait été promise par Dieu dans l'Ancien Testament ; lorsque le temps fut venu pour cette alliance, le sacerdoce lévitique fut remplacé par celui de Jésus-Christ (ch. IX et X). C'est ici la partie centrale de l'épître, celle où le salut est représenté comme le sacrifice parfait, éternel (v. 11 et 12), tandis que le sacrifice de l'ancienne alliance n'avait de valeur que pour les péchés de l'Israélite qui amenait la victime au prêtre ou n'avait de valeur que pour une année quand il était offert à la fête des expiations (v 7). Le but sanctifiant de la rédemption déjà indiqué (Rom. v, 15) est présenté avec force (v. 13 et 14 et au ch. X) comme dans les épîtres de saint Pierre et de saint Jean (I Pierre I, 19 ; I Jean I, 7 ; Apoc. I, 6). Christ est l'Agneau sans défaut dont le sang purifie non-seulement pour procurer le pardon (v. 22) et un héritage (v. 15) mais pour donner le pouvoir de servir Dieu. Il a été offert une seule fois (v. 26 et 28 ; ch. X, 10 et 14) et par là nous a entièrement rachetés (X, 10 et 14), il résulte de là qu'il n'y a plus d'offrande possible pour le péché pour ceux qui renoncent à la foi (ch. X, v. 26 et 39). Saint Paul porte les regards du croyant vers l'avenir (ch. IX, 28) comme il l'avait fait dans ses épîtres aux Thessaloniens ; le salut prend ici le sens d'état glorifié où le fidèle est complètement sanctifié et délivré de toute affliction, en même temps que Dieu est entièrement glorifié en lui (Rom. VIII, 23, 24 et 25).

L'apôtre termine par une dernière considération : l'offrande de Christ a aboli toute autre offrande. Celles qui étaient prescrites par la loi ne pouvaient rendre les hommes parfaits, accomplis à l'égard du salut. Aussi Christ

s'est offert à Dieu pour offrir un second sacrifice suffisant qui rendit les premiers désormais inutiles (x, 9 et 18).

Deuxième partie

L'auteur inspiré rappelle que la foi est le moyen par lequel le pécheur s'unit à ce sacrifice et participe à son efficace, il répète v. 58 le passage de l'Ancien Testament déjà cité dans l'épître aux Romains : le juste vivra par la foi, et démontre la vérité de ce principe par des exemples tirés de l'histoire d'Israël. Il présente ensuite ch. xii, 2, Jésus lui-même comme modèle de patience dans les afflictions endurées au service de Dieu ; à ce point de vue la rédemption doit être placée devant les yeux des croyants, comme dans l'épître aux Philippiens, à titre d'exemple d'humilité.

La nouvelle alliance est supérieure à l'ancienne car c'est Jésus qui en est le médiateur et son sang répandu sur nos consciences dont il enlève les souillures crie grâce devant Dieu pour nous (ch. xii, 24). Saint Pierre dans sa première épître ch. i, 2, appelle aussi aspersion du sang de Christ l'acte par lequel le salut est appliqué au croyant. Celui-ci doit confesser son Sauveur, par conséquent l'Israélite doit sortir vers lui en quittant le culte cérémoniel, comme lui est sorti de Jérusalem pour subir une mort expiatoire en faveur de son peuple (ch. xiii, 10 à 14).

Cette expression montre que le salut a été accompli d'abord pour les Juifs quoiqu'il fût destiné à tous les peuples (Rom. ii, 10) mais l'écrivain sacré s'adressant à des Juifs n'avait pas à s'étendre sur le caractère universel du salut.

Le vœu qu'il fait en terminant sa lettre rappelle la

mort et la résurrection du Pasteur de l'Eglise universelle sur lesquelles repose tout le salut (v. 20). saint Paul et saint Pierre (1^{re} épître v, 4) font allusion au dévouement de Christ donnant sa vie pour les rachetés, lorsqu'ils le nomment le grand ou le souverain Pasteur des brebis.

Quatrième groupe

Les trois épîtres suivantes forment le groupe des épîtres pastorales.

PREMIÈRE ÉPÎTRE A TIMOTHÉE (MACÉDOINE 58)

Saint Paul écrivit deux lettres à son disciple et collègue Timothée qui dirigeait l'église d'Ephèse pour le mettre en garde contre les faux docteurs et le guider dans son ministère.

Le salut considéré comme source de pardon et de vie éternelle est mentionné ch. i, 15 et 16, déclaration qui se trouve aussi I Jean iii, 5. Il est nommé le mystère de piété ch. iii, 16 c'est en effet un mystère, dans lequel les anges désirent voir jusqu'au fond que ce salut qui a été prêché parmi les nations et communiqué à beaucoup de pécheurs par le moyen de la foi. Ce que Timothée doit annoncer, c'est la délivrance qui vient du Dieu vivant (ch. iv, 10), et qui est offerte à tous les hommes.

DEUXIÈME ÉPÎTRE A TIMOTHÉE (ROME 65)

Saint Paul continue dans la seconde épître, la dernière écrite par lui, à exhorter Timothée à la persévérance et à la fidélité dans son ministère ; le salut gratuit est rappelé

1, 9 et 10 et attribué à l'apparition de Jésus-Christ. Il en est de même dans saint Pierre 1^{re} épître 1, 20. Il parle du salut (III, 15 à la fin) comme but de la connaissance des Ecritures qui conduisent à Jésus-Christ, ainsi que cela est dit de la loi (Gal. III, 24), et il considère dans le salut surtout la sanctification (III, 17). Saint Pierre et saint Jean (II Pierre 1, 15 à 21 et ch. III ; Apoc. XXII) font aussi ressortir l'importance des prophéties ; en effet à une époque où des hérésies s'étaient déjà manifestées dans l'Eglise, les Ecritures acquéraient une plus grande valeur pour la connaissance de la vérité. Au chapitre suivant (IV, 18) l'apôtre parlant de lui-même regarde le salut comme l'état heureux d'une âme recueillie dans le royaume céleste. Dans ce sens particulier, la rédemption complète n'existe sur la terre qu'en espérance.

ÉPÎTRE A TITE (MACÉDOINE 58)

A l'époque où saint Paul écrivit sa première lettre à Timothée, il écrivit à Tite, l'un de ses compagnons de voyage. Il expose au ch. II les enseignements de la grâce de Dieu et considère au v. 14 la rédemption quant à son but multiple savoir, le pardon, la purification et la transformation des pécheurs en serviteurs de Dieu ; ils doivent être zélés pour les bonnes œuvres de sorte que, dans la nouvelle alliance comme dans l'ancienne, Dieu ait sur la terre un peuple particulier. L'auteur sacré revient au ch. III sur la manifestation de la bonté de Dieu en Jésus-Christ et déclare que la cause du salut, c'est la miséricorde divine et non les œuvres de l'homme. Il annonce le salut gratuit qu'il prend comme point de départ de pressantes exhortations aux bonnes œuvres, tandis que le salut en tant que pardon et réconciliation

avait été dépeint comme indépendant des œuvres dans des épîtres précédentes (Rom. v, 8; Ephés. ii, 7). D'autre part, le salut en tant que sanctification est opéré par le Saint-Esprit v. 5 (1 Cor. vi, 11; Ephés. v, 16).

DEUXIÈME PARTIE

ÉPÎTRES DE SAINT JACQUES, SAINT PIERRE, SAINT JEAN ET SAINT JUDE

Épître de saint Jacques (61)

Parmi les épîtres écrites par d'autres apôtres que saint Paul, la plus ancienne est celle de saint Jacques, fils d'Alphée. Il était parent du Seigneur et à cause de cela, appelé son frère. Sa lettre s'adresse à la même classe de lecteurs que l'épître aux Hébreux, aux tribus dispersées, mais elle en diffère beaucoup par son contenu. Elle consiste surtout en préceptes de morale chrétienne adressés à des hommes dont un certain nombre se contentaient de la profession extérieure de l'Evangile.

Nous trouvons cependant une partie de ce livre qui a trait au salut, c'est la seconde moitié du ch. II. L'apôtre montre par le raisonnement et plus encore par des exemples de l'Ancien Testament, que l'homme est sauvé par le moyen de la foi, à condition qu'elle soit réelle, qu'elle prouve sa vie par des œuvres. Il n'enseigne pas la justification par les œuvres, contrairement à saint Paul dans les Romains, mais à cause du besoin de ses lecteurs il insiste plus que lui sur la nécessité des œuvres (v. 14, 21, 25, et 26). Son accord avec saint Paul ressort de Rom. ch. VI, 1, 2 et 6, et du ch. II de l'épître aux

Ilébreux, en particulier des v. 17 et 51, où nous voyons que la foi d'Abraham et de Rahab agissait avec leurs œuvres. Au ch. iv, v. 6 à 11 l'apôtre sans parler expressément du salut déclare que l'humilité est nécessaire pour y participer et s'accorde en cela avec plusieurs passages où le repentir est associé à la foi (Actes 11, 58 et 41 ; ch. 111, 19). Saint Pierre prescrit de même l'humilité presque dans les mêmes termes (1^{re} épître v, 5 et 6). Dans les v. 7 et 8 saint Jacques recommande la sanctification comme le fait saint Paul (11 Cor. vii, 1 ; 1 Tim. 11, 8). Dans cette épître le Dieu qui délivre l'âme de la mort (v, 20) est surtout présenté comme législateur (ch. iv, 12), et la piété, comme la pratique de la charité et l'éloignement du péché, (1, 27 ; iv, 4). La même pensée est dans saint Jean (première épître ch. 11, 15).

Épîtres de saint Pierre.

PREMIÈRE ÉPÎTRE DE SAINT PIERRE (63).

Ces épîtres sont adressées aux juifs convertis dispersés et affligés comme les lecteurs de l'épître de saint Jacques, de là quelque ressemblance entre ces épîtres (Jacques 1, 2 et 3, et 1 Pierre iv, 13 et 1, 7). A cause de leur situation, la première a pour but de les exhorter à la patience, de les consoler et de les affermir dans la foi qui est un des principaux points de doctrine de cette lettre. Elle se compose d'exhortations générales ou particulières, c'est surtout aux premières (1, 9 à 11, 10) que nous nous arrêtons.

L'apôtre voit surtout dans la rédemption l'accomplissement des desseins de Dieu, l'immolation de son Fils dont l'agneau pascal était le type, et aussi un motif de sainteté

(I saint Pierre I, 17 à 22). Au ch. suivant, l'Auteur du salut est représenté par l'image d'une pierre angulaire choisie de Dieu et appui de l'âme. Dieu a eu pour motif en donnant son Fils pour l'humanité de la délivrer de sa coupable manière de vivre et le moyen employé a été un objet infiniment précieux, le sang d'une victime sans défaut ; cette victime qui réunissait la nature de Dieu et celle de l'homme était sans tache (II, 22 ; III, 18 ; I, 19).

Nous retrouvons la même doctrine dans saint Jean (1^{re} ép. I, 17, et Apoc. I, 6 et XIII, 8).

DEUXIÈME ÉPÎTRE (65).

Cette lettre s'adresse aux chrétiens dispersés pour les mettre en garde contre les hérésies qui parurent dès les premiers temps. Elle a plus encore que la première de Pierre un caractère moral à cause du danger que couraient les lecteurs. Le salut est la purification des péchés, spécialement des péchés commis avant la conversion (I, 9) ; le chrétien doit persévérer dans la reconnaissance pour le Rédempteur et éviter ainsi l'esprit de secte (II, 1). Saint Pierre exhorte ses lecteurs à la piété dans l'attente du renouvellement de toutes choses, du jour où ils verront la terre délivrée comme eux de la malédiction (III, 13).

Épître de saint Jude (an 75).

Saint Jude écrivit son épître à des Juifs convertis de Syrie pour les préserver de l'influence des docteurs antinomiens qui faisaient consister la religion dans une foi stérile. Il n'était pas apôtre mais il vivait à l'époque des apôtres et sous leur influence.

Il prend le mot salut dans le sens d'une foi en

Christ saine, féconde (v. 3). En se conservant par la vigilance dans l'amour de Dieu, le chrétien doit aussi travailler au salut des hommes en contribuant à réveiller leur conscience par la frayeur pour qu'ils soient amenés à Celui qui a expié les péchés (v. 23). L'auteur de ce salut par l'expiation est Dieu (v. 25), comme dans l'épître à Tite, ch. III, 4.

Epîtres de saint Jean.

Saint Jean écrivit à des églises ou à des particuliers quatre lettres, y compris l'apocalypse ; dans les trois premières il insiste sur la charité et montre la fausseté des doctrines contraires au témoignage des apôtres, quant à la nature de Christ.

PREMIÈRE ÉPÎTRE (90).

La première épître adressée à plusieurs églises attire leur attention sur les perfections de Dieu ainsi que sur les avantages et les devoirs des chrétiens. Dans les deux premiers chapitres l'apôtre montre ce qu'est la communion avec le Dieu qui est lumière et amour.

N'ont part à l'efficace du sang de Christ que les hommes qui montrent leur foi par leurs œuvres en marchant dans la sainteté (1, 7). Le croyant doit confesser ses péchés et renouveler sa conversion pour obtenir les deux grâces qui constituent le salut subjectif : le pardon des péchés et la purification de toute iniquité (1, 9). L'apôtre rappelle que le salut objectif est Jésus s'offrant comme victime de propitiation et il déclare que ce sacrifice est non-seulement pour les fidèles mais aussi pour tous les pécheurs, dès qu'ils croiront en Celui qui l'a accompli (ch. II, 2 et 12). La vraie foi produit les bonnes œuvres

ou en d'autres termes celui qui connaît réellement le Sauveur garde ses commandements ; par conséquent un pécheur reconnaîtra à ce signe si le salut lui est appliqué (v. 3 et v. 9). La sainteté se manifeste par l'amour fraternel et la haine de la corruption qui se trouve dans le monde (II, 10 et III, 23).

Au ch. IV, saint Jean reprend la vérité qu'il a déjà exprimée : Dieu est amour, ce qui l'amène naturellement à la mission rédemptrice de son Fils, celle-ci étant la manifestation de l'amour de Dieu (v. 9 à 11).

Considéré dans ses effets, le salut est la source de la nouvelle naissance et de la sainteté à l'exemple de Jésus (II, 6), de la gloire qui n'est pas encore manifestée (III, 2) et de la vie éternelle ici-bas et dans le ciel (II, 25 ; IV, 9 et v, 11, 12, 13 et 20). Après avoir parlé de la puissance de la foi, saint Jean indique son objet : Jésus baptisé pour nous et expiant nos péchés par sa mort (v. 6) ; trois témoignages sont rendus dans le ciel et sur la terre à son œuvre de rédemption dont la certitude est ainsi rendue complète (V. 7 et 8).

DEUXIÈME ÉPÎTRE.

Dans cette lettre particulière, saint Jean exhorte à l'attachement à l'évangile considéré dans son ensemble et qu'il nomme à plusieurs reprises la vérité ou la doctrine de Christ (v. 9 et 10). Cette doctrine renferme le salut qui en est la partie centrale aux yeux de l'apôtre, comme le montre l'épître précédente.

TROISIÈME ÉPÎTRE.

Cette épître a un caractère pratique et traite de la charité. La vérité est, comme dans la lettre précédente, le terme employé pour désigner la doctrine évangélique.

APOCALYPSE (PATMOS 96).

Ce livre est à la fois une lettre adressée à sept églises d'Asie et un écrit prophétique où sont annoncées les destinées de l'église jusqu'à la fin des temps.

La rédemption n'est mentionnée dans ce livre que d'une manière incidente, c'est l'immolation de l'Agneau (v, 6) qui est maintenant dans la gloire et auquel tout pouvoir a été donné ; elle est, comme dans les épîtres de saint Pierre, l'accomplissement du type qu'offraient les sacrifices mosaïques. Elle apparaît dès le début comme la purification des péchés par le sang de Jésus (i, 6). Dans plusieurs passages, ce sont les effets glorieux du salut qui sont décrits, savoir le bonheur et la puissance des élus dans le ciel et sur la terre transformée (v, 8, 9 et 10 ; iii, 4 et 5 ; iv, 4 ; vii, 9 et suiv. ; xiv, 1 et 2). Le salut a un caractère universel (ch. vii, 9 et 14 et ch. xiv, 6) et en cela la conception de saint Jean est une avec celle de saint Paul dans l'épître aux Romains (Rom. iii, 24 ; v, 18).

Le rachat des fidèles de toute nation est célébré dans le chant de louanges à l'Agneau immolé auquel le livre scellé est remis dans la première série de visions, au ch. v, 6, 7, 9 et 12. Le même sujet est célébré par des louanges, ch. vii, 9 et 10 et ch. xiv, 3 et 4, lorsque l'apôtre nous dépeint les croyants d'entre les Juifs et ceux d'entre les nations parvenus au terme de leurs maux et au bonheur céleste, auprès de l'Agneau, où les rachetés seuls chantent un cantique nouveau.

Au ch. xii, 11, le salut est pour les chrétiens une cause de force victorieuse contre le diable, et ce qui est dit ici du sang de l'Agneau est dit ailleurs de la foi par le même apôtre (1^{re} ép. v, 4). Une pensée semblable à l'égard du

péché et de la mort se trouve dans saint Paul (1^{re} Corinth. xv, 57). Cette partie de l'Apocalypse, en décrivant la victoire des anges sur le dragon, déclare que le salut est venu pour les hommes quand le dragon a été précipité du ciel sur la terre (xii, 9 et 10) comme le Sauveur l'avait dit (saint Luc x, 18). Il est venu pour procurer la sainteté en même temps que le pardon, et l'amour des fidèles pour lui les conduit à l'obéissance, à la réalisation du type fourni par l'offrande des prémices dans le temple (xiv, 4; Exode xxiii, 19). Saint Paul et saint Jacques nous donnent le même enseignement quant au but de l'œuvre de Dieu envers les hommes (I Cor. vi, 20; saint Jacq. i, 18).

Au ch. xvi, v. 13, la justification acquise par la mort de Christ est représentée sous l'image de vêtements que le chrétien doit garder, image qui se trouve aussi ch. iii, 4 et 18 et ch. vii, 13 et dans saint Paul (II Cor. v, 3). La situation des pécheurs justifiés et élus dès la fondation du monde est figurée à plusieurs reprises par l'inscription de leurs noms dans le livre de vie de l'Agneau (xiii, 8; xvii, 8; xx, 12), ils ne sont pas séduits par un pouvoir ennemi de Dieu mais restent fidèles à l'Agneau, terme qui dans l'Apocalypse désigne Jésus-Christ comme victime et sacrifice dans le passé, et juge dans l'avenir.

Dans les actions de grâces rendues par les rachetés à cause de la chute de Babylone, l'idée de salut est associée à celle de puissance et de gloire pour Dieu et son Christ et cette idée de salut se rapporte à la délivrance de l'Accusateur (xii, 10) ou à celle des persécutions, des séductions et de la vue des iniquités (xix, 1). La rédemption complète est considérée au chapitre suivant dans ses effets en faveur des saints qui règneront mille ans avec Jésus-Christ (xx, 4 à 7) et jouiront ensuite d'un bonheur et d'une consolation sans fin dans le ciel dont Jérusalem

était l'image. Saint Paul (Rom. viii, 21) et saint Pierre (2^{me} ép. iii, 13) annoncent aussi un renouvellement glorieux de la création (Comp. Apoc. xxi et xxii).

CONCLUSION

Résumons maintenant les données que cette étude nous a fournies sur la Rédemption. Elle offre divers aspects dans les lettres de saint Paul qui, à cause de l'étendue de son champ de travail, eurent une influence particulière dans l'église du premier siècle.

La rédemption est pour saint Paul dans ses épîtres du 2^{me} groupe : 1^o la délivrance par la foi du joug de la loi cérémonielle et la délivrance de l'état de crainte servile et de condamnation auquel la loi morale donne lieu quand on la considère comme pouvant justifier (Gal. II, 16); 2^o l'obéissance de Christ réparant les effets de la désobéissance de l'homme (Rom. V, 19); 3^o sa substitution au pécheur à l'égard de la malédiction, du châtimement et de l'observation de la loi (Rom. I, 17 ; II Cor. V, 21); 4^o la rançon par le sang de Jésus-Christ offerte à tous les peuples pour la rémission des péchés qui les rendent captifs de la condamnation. (Rom. ch. I ; Ephés. I, 7). Le rachat est considéré par rapport tantôt à l'homme tantôt à Christ. L'enseignement de saint Paul s'accorde avec celui du Fils de Dieu qui avait annoncé la délivrance de la condamnation, délivrance offerte à tous (saint Matth. XX, 28 et XXVI, 28 ; saint Jean XII, 52). Jésus n'avait pas jugé le moment convenable pour développer cette vérité mais, après son ascension, ses apôtres éclairés par le Saint-Esprit en aperçurent

d'autres faces selon la promesse qui leur avait été faite que l'Esprit les conduirait dans toute la vérité.

Saint Paul envisage le côté négatif et le côté positif du salut approprié par l'homme. Surtout dans les épîtres aux Romains et aux Galates, c'est un état de mort et un état de vie : mort à l'égard de la condamnation et de la loi en tant que moyen de justification, mort à l'égard du péché, du cœur naturel et du monde plongé dans le mal ; vie à l'égard de Dieu, du Sauveur et de la loi en tant que règle d'une obéissance destinée à glorifier Dieu. Ce second côté est à la base des exhortations morales qui terminent toutes les épîtres que nous considérons. C'est saint Paul qui a l'enseignement le plus complet et le plus détaillé sur le salut ; ce fait peut avoir pour cause soit uniquement le grand nombre de ses épîtres, soit une volonté spéciale de Celui qui inspirait l'apôtre des nations.

Quoique tous les points de vue sous lesquels on peut examiner la rédemption se trouvent dans saint Paul, deux cependant priment les autres : l'universalité du salut et la délivrance pour le croyant de la loi dont l'impuissance est reconnue certaine pour procurer la justification et la paix.

L'enseignement de saint Jacques est la contre-partie du précédent, il insiste surtout sur le devoir d'accomplir de bonnes œuvres, et de conserver la loi morale comme moyen de montrer en la pratiquant qu'on possède une vraie foi. C'est ce que saint Paul avait aussi déclaré en représentant le chrétien devenu esclave de la justice, et la loi comme ayant été nécessaire même quant à la justification, en ce sens qu'elle était un conducteur pour aller à Celui qui justifie. Saint Jacques attire notre attention sur la sanctification tandis que saint Paul l'attire plutôt sur la grâce et la justification dans la partie doctrinale de ses épîtres.

Nous avons cité des passages où saint Jacques exprime les mêmes vérités que saint Paul quant au salut ; nous indiquerons maintenant ceux où se montre le plus son point de vue particulier. Le salut est une pierre précieuse à plusieurs faces sur chacune desquelles les apôtres ont porté de préférence les regards sous la direction du Saint-Esprit, qui a voulu que l'ensemble de leurs écrits fût plus instructif et plus propre à servir à la conversion et à l'édification des lecteurs. Les passages saillants de saint Jacques sont, entre autres : ch. I, 22 : mettez en pratique la parole et ne vous bornez pas à l'écouter ; et ch. II, 14 : que servira-t-il à quelqu'un s'il dit qu'il a la foi et qu'il n'ait point les œuvres ? La foi pourra-t-elle le sauver ?

Le salut est pour saint Jacques surtout l'état d'une âme renouvelée parce qu'elle croit, d'une âme devenue capable de produire abondamment les bonnes œuvres.

Saint Pierre est l'apôtre de la patience et de l'espérance ; ces deux vertus sont étroitement unies (Rom. v, 4) et sont des fruits de la justification par la foi ou du salut *approprié*. Le point de vue de cet apôtre se rapproche donc de celui de saint Jacques et ses épîtres ont pour but de porter les chrétiens à la pratique de la morale. Les principaux passages relatifs à la patience et à l'espérance sont : Première épître ch. II, 21, où Christ accomplissant l'œuvre du salut est proposé comme modèle de patience ; ch. III, 17 : il vaut mieux souffrir, si c'est la volonté de Dieu, en faisant le bien qu'en faisant le mal, ch. I, 5, et ch. III, 15. Saint Pierre considère plutôt les biens spirituels que recevra le croyant dans le ciel (I, 4) que ceux de même nature qu'il reçoit ici bas, de là l'importance qu'il attache à l'espérance et l'obligation pour le chrétien d'en donner raison aussi bien que de sa foi. Le sacrifice de Christ est pour

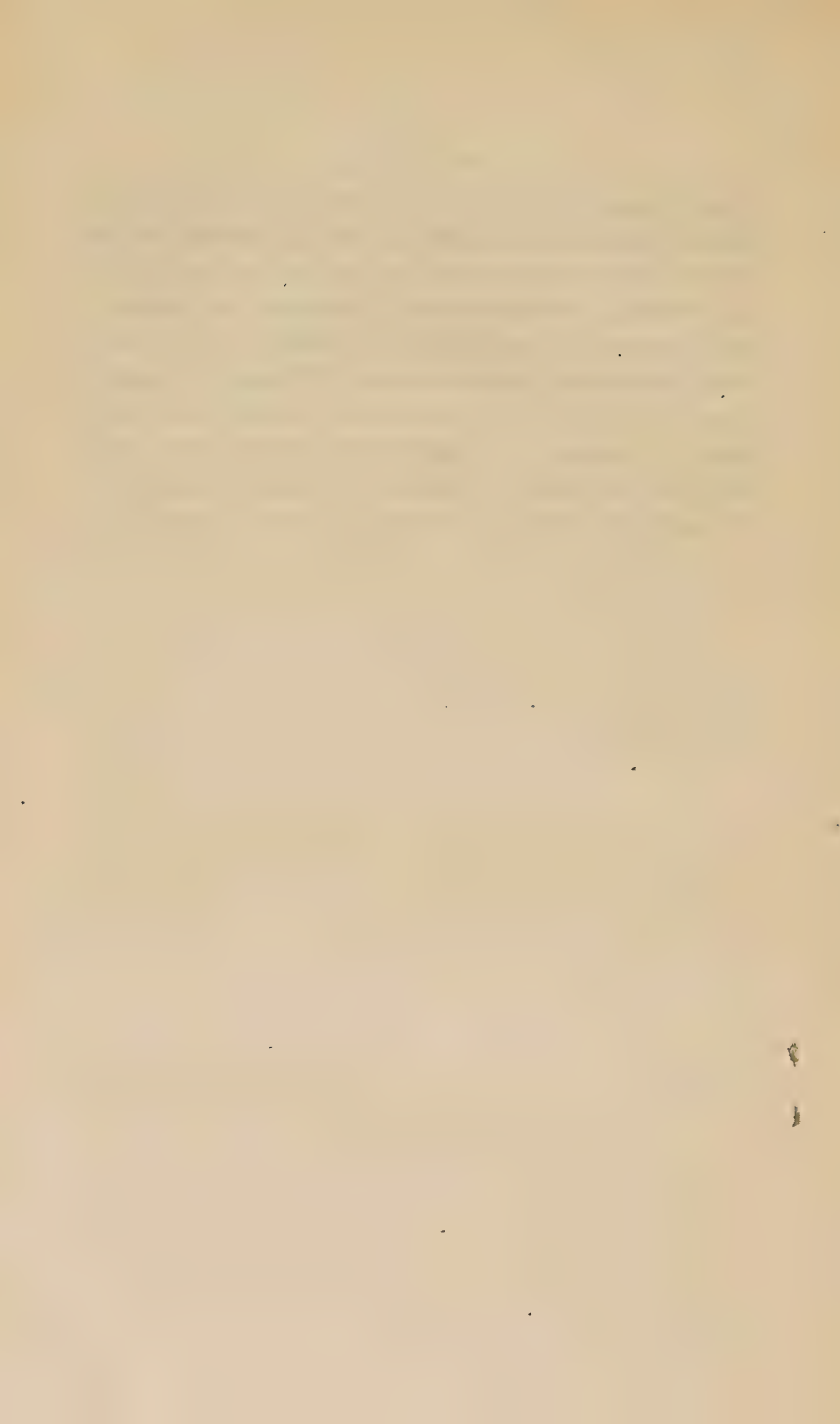
saint Pierre un modèle de patience dans les afflictions en même temps que le moyen de l'expiation (il a porté nos péchés en son corps. (II, 24).

Saint Jude voit dans le salut par grâce une doctrine à conserver pure, malgré les efforts des faux docteurs pour l'altérer. La morale sainte liée étroitement au sacrifice de Christ doit être maintenue en opposition à la conduite scandaleuse des faux docteurs.

Il résulte de notre étude des épîtres de saint Jean qu'il est surtout l'apôtre de l'amour. C'est à cette perfection de Dieu qu'est due la venue rédemptrice de son fils dans le monde (première épître III, 1 et IV, 9); son œuvre a eu un but négatif : que nos péchés soient ôtés (III, 5), (I, 7) et un but positif, que nous vivions par lui (Première épître IV, 9). Saint Paul dans quelques passages fait ressortir à cet égard la justice de Dieu à laquelle la mort de Christ a donné satisfaction (Rom. III, 25 ; I Cor. XV, 5, etc.) En second lieu l'amour de Dieu manifesté ainsi est un modèle de la disposition qui doit se trouver dans le cœur des chrétiens les uns envers les autres (IV, 11). Enfin cet amour doit être pris dans le sens le plus étendu, c'est-à-dire qu'en vertu de cette perfection Dieu a envoyé son Fils pour que l'Evangile éternel fut annoncé aux hommes de toute nation (Apoc. XIV, 6).

Nous avons reconnu dans cette étude des variétés dans l'enseignement des apôtres, sans qu'il y ait jamais de contradictions; au reste ces variétés elles-mêmes sont secondaires. On ne peut lire les épîtres sans être convaincu de l'unité qui existe entre les apôtres quant au fond de la doctrine et de leur accord avec le Sauveur lui-même qui leur avait dit: le Fils de l'homme est venu pour donner sa vie en rançon pour plusieurs. Cette unité qui dépasse de beaucoup les diversités a eu plu-

sieurs causes, savoir : les enseignements d'un même Docteur céleste, plus encore la vue du sacrifice de ce Docteur dans lequel était Dieu réconciliant le monde avec soi et la vue de Christ ressuscité, en second lieu la prière de Jésus pour ses apôtres (saint Jean xvii, 22 et 23) et enfin l'inspiration qu'ils reçurent d'un seul et même Esprit (I Cor. xii, 11). Quant au but de leur unité sur le fait rédempteur, le Saint-Esprit a voulu rendre par elle leur témoignage persuasif et capable de servir à l'extension du royaume de Dieu (Act. i, 8 ; I saint Jean i, 1, 2 et 3).



THÈSES

I

Dans ses premières épîtres, celles du groupe eschatologique, saint Paul considère la rédemption surtout dans ses effets les plus éloignés : la résurrection des morts et le retour du Sauveur (I Thes. iv, 16).

II

Le travail croissant de l'évangélisation et la lutte contre les Judaïsants portent saint Paul à prendre la rédemption elle-même pour sujet de son enseignement dans les épîtres du deuxième groupe. Il la regarde comme l'effet de la grâce et de la justice de Dieu (Rom. v, 17 ; comp. Psaume LXXXV, 11). La rédemption subjective a pour condition la foi qui justifie (Gal. iii, 11).

III

A l'époque de sa captivité, saint Paul s'adresse à des églises qui tendent à affaiblir le côté divin de la personne de Christ. En outre les progrès de sa vie chrétienne portent davantage ses préoccupations sur la nature divine du Sauveur et sur l'union avec lui par la foi. Dans les épîtres de cette époque, l'apôtre se borne à rappeler le salut en le présentant de la même manière qu'à l'époque de ses voyages (Ephés. i, 7 ; Col. i, 14 ; comp. Rom. iii, 24).

IV

Saint Paul écrivant aux Hébreux montre dans la rédemption l'accomplissement des types de l'ancienne alliance (Hébreux II, 17, etc.).

V

Dans les épîtres pastorales, saint Paul a surtout pour but de tracer les devoirs des conducteurs des églises et d'adresser à tous des exhortations morales. Il considère le salut dans ses effets actuels et pratiques : les vertus chrétiennes, car à la fin de sa vie sa pensée se porte naturellement sur les fruits que doit porter la foi à laquelle il a amené les païens (I Tim. I, 5). Quant à la rédemption objective, sa notion est toujours la même (Tite III, 5).

VI

Les besoins de ses lecteurs engagent saint Paul à envisager la rédemption tantôt et le plus souvent comme cause de la justification par le moyen de la foi, tantôt dans ses effets moraux, tantôt comme exemple (Phil. II, 8). Le même motif le porte quelquefois à mettre au premier plan non l'œuvre de Christ mais sa nature.

VII

Saint Jacques se place à peu près au même point de vue que saint Paul dans les pastorales ; il insiste beaucoup sur les œuvres, fruits de la foi comme l'exigeait l'état religieux de ses lecteurs. Pour lui le salut a eu pour but surtout la sanctification de l'homme. Il complète ainsi l'enseignement de la partie dogmatique de l'épître aux Romains (saint Jacques II, 26 ; comp. I Thes. IV, 5).

VIII

Tandis que saint Paul est surtout l'apôtre de la foi, saint Pierre est plutôt celui de l'espérance et de la patience, dans lesquelles vit celui qui croit au salut (I Ep. 1, 3).

IX

Le disciple que Jésus aimait voit surtout dans le salut une œuvre de l'amour de Dieu. Chez le chrétien, il considère l'amour que produit la foi plutôt que la foi elle-même (I Ep. 1v, 7).

X

Saint Jude voit dans la doctrine de la grâce une vérité sanctifiante à préserver de l'erreur et de ses conséquences immorales (v. 4).

XI

Les points de contact entre les enseignements des divers apôtres sur le salut en tant qu'accompli par Christ ou sur le salut approprié par le pécheur sont plus nombreux que les passages où paraît leur préférence pour un côté particulier de cette doctrine.

Vu par le Président de la thèse,
Montauban, le 1^{er} avril 1882.

J. MONOD.

Vu par le doyen,
Charles BOIS.

Vu et permis d'imprimer :

Le Recteur,
C. PERROUD.
